



8^{ème} Winter Romania Historic Rally

18 au 21 janvier 2024

ANNEXE II

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Sont admis les véhicules VHC, possédant ou NON un PTH, 2 et 4 roues motrices, régulièrement immatriculés avant le 31/12/1995 et étant en conformité avec la réglementation Française ou celle du Pays d'immatriculation. (Carte grise – Carte verte – Contrôle technique à jour).

Sont admis :

Les véhicules possédant un PTH en conformité avec le règlement FIA, FFSA, ou du pays d'immatriculation ainsi que les véhicules équipés :

- D'un arceau de sécurité
- De sièges baquets
- De Harnais
- D'un extincteur homologué 2 Kg
- D'un coupe circuit homologué
- D'un crochet de remorquage à l'avant et à l'arrière
- D'une sangle fixée au crochet de remorquage avant et arrière repliée dans le coffre.
- Triangle
- Gilet jaune

L'équipage doit être équipé :

- De casques
- De cagoules
- De combinaisons ignifugées
- De gants ignifugés